

**Nº 8555<sup>4</sup>**  
**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

---

**PROJET DE LOI**

portant modification de :

- 1° la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ;**
- 2° loi modifiée du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour Constitutionnelle**
- 3° la loi du 23 janvier 2023 sur le statut des magistrats**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(11.7.2025)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 9 juillet 2025 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

portant modification de :

- 1° la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ;**
- 2° loi modifiée du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour Constitutionnelle**
- 3° la loi du 23 janvier 2023 sur le statut des magistrats**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 juillet 2025 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 17 votants, le 11 juillet 2025.

*Le Secrétaire général,  
Marc BESCH*

*Le Vice-Président,  
Alain KINSCH*

